

LE MAG NUMÉRO 25

RÉPOND AUX QUESTIONS
ET TENTE DE REMPORTE :

À GAGNER

- A) UN CASQUE AUDIO BLUETOOTH JBL
- B) UN BON FNAC D'UNE VALEUR DE 50 €
- C) LE JEU "GUARDIANS OF LEGENDS"
- D) LE LIVRE GEORGES, LE MONDE ET MOI
- E) UN LOT DE 2 GOURDES

* Détails du concours en page 2

JANVIER - FÉVRIER - MARS 2020

LA LIBERTÉ DE LA PRESSE, DROIT FONDAMENTAL EN DANGER ?

La liberté de la presse est l'une des principales libertés publiques et l'un des principes fondamentaux de la démocratie. Elle fait partie d'un ensemble plus large de droits garantissant la liberté d'opinion et la liberté d'expression.

La liberté de la presse est un concept relativement nouveau qui remonte au XVII^e siècle. Il s'est surtout développé chez nous et en Amérique du Nord, à partir du XVIII^e, avec la démocratisation de l'accès au livre et à l'imprimé. L'Europe connaît alors une profonde révolution philosophique, sous l'influence des « Lumières », ces grands penseurs et philosophes comme Voltaire, Beaumarchais, Rousseau... Ils annoncent la fin de l'ancien régime de monarchie absolue.

Comme on l'imagine, la liberté de la presse n'allait donc pas de soi dans ces régimes autoritaires que nous avons connus à travers les siècles, où le Roi était, de droit divin, chef de l'état avec tous les pouvoirs. Ce lien direct avec Dieu consacrait la toute-puissance du roi, en ces temps très religieux, où peu de gens osaient contester la volonté divine.

La Suède est le premier pays au monde à reconnaître la liberté de presse, en 1766, et la fait même inscrire dans la constitution du pays. Dix ans plus tard, l'État de Virginie imite la Suède et adopte ce principe, qui sera repris dans la constitution des USA, en 1791. Les premières années de la Révolution française de 1789 vont donner l'élan définitif à la propagation de l'idée de liberté de la presse. L'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen stipule que « tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement ». Il faudra cependant attendre la loi du 29 juillet 1881 pour que la liberté de l'imprimerie et de l'impression soit reconnue.



LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN BELGIQUE

La liberté de presse fait partie de la liberté d'expression. Chez nous, elles sont toutes deux garanties par l'article 19 de la Constitution qui donne à tout citoyen « la liberté de manifester ses opinions en toute matière ».

La presse ne peut être censurée, c'est-à-dire que les autorités ne peuvent jamais interdire un texte avant même qu'il ne soit publié. Il existe toutefois des limites légales à la liberté de la presse et, dans certains cas, une personne peut être punie, après publication, pour avoir exprimé une opinion imprimée ou sur le web. On parle alors de délit de presse.

On ne peut donc, au nom de l'exercice de sa liberté d'expression, contrevenir à la loi. En outre, l'injure, la diffamation, la calomnie restent des actes illégaux. Ces délits constituent des infractions au droit au respect de la vie privée, car ils peuvent nuire à la réputation ou à l'honneur de la victime.

ET AILLEURS...

La liberté de la presse n'est, hélas, pas universelle. Elle n'existe réellement que dans une grande partie du monde occidental et certains pays d'Afrique et d'Asie. Selon les chiffres de l'association internationale Reporters sans frontières (RSF), en 2018, à peine 24 % des 180 pays et territoires observés jouissent d'une situation bonne ou plutôt bonne. Un recul de 2 % par rapport aux chiffres de 2017.

QUESTIONS CONCOURS :

- 1) Quand la liberté de l'imprimerie et de l'impression a été reconnue ?
- 2) Que font l'Association pour la Mémoire de la Shoah et la Fondation Auschwitz ?
- 3) Quelle était la thématique de la journée scout ?

Envoie-nous tes réponses à l'adresse suivante :

Service Jeunesse
avenue d'Auderghem, 113 à 1040 Etterbeek ou par mail à animation@etterbeek.be

CONDITIONS POUR PARTICIPER AU CONCOURS :

Comment participer ?

C'est simple, il te suffit de répondre aux questions et d'envoyer tes réponses par mail à : animation@etterbeek.be.

En indiquant :

Tes coordonnées complètes (nom, prénom, âge, adresse postale, un numéro de téléphone où te joindre pour te prévenir si tu as gagné), et le prix que tu souhaites remporter (un seul prix* par personne).

Date limite :

Les réponses doivent nous parvenir au plus tard le 24/02/2020 (les réponses reçues après cette date ou incomplètes ne seront pas prises en considération).

Infos pour les gagnants :

Les lots pourront être retirés à la commune d'Etterbeek (113 avenue d'Auderghem) à partir du 26/02/2020 du lundi au vendredi entre 8 h et 12 h 45 et entre 14 h et 15 h 45. Fermé le vendredi après-midi.

Tu peux venir accompagné de tes parents et/ou de ton grand frère ou ta grande sœur. Si les gagnants ne se sont pas présentés à ces dates ou s'ils ne se sont pas manifestés, leurs prix seront à nouveau mis en jeu.

* Un seul prix, une seule participation par personne. Concours réservé aux jeunes âgés de 12 à 18 ans et habitant ETTERBEEK.

Le Mag est réalisé par le Service Jeunesse.
02/627.25.18 – jeunesse@etterbeek.be.

Éditeur responsable :
Collège des Bourgmestre et Échevins.
113 avenue d'Auderghem à 1040 Bruxelles.



Les pays scandinaves et les Pays-Bas occupent les cinq premières positions. Malgré un recul de 2 places, la Belgique occupe une excellente neuvième place dans ce classement particulier. En queue de peloton, on retrouve le Turkménistan, précédé par la Corée du Nord.

Dans de trop nombreux pays, les journalistes subissent d'énormes pressions, qui vont parfois jusqu'à l'assassinat. Selon les chiffres de Reporters sans frontières, en 2018, 80 journalistes sont morts en exerçant leur métier. En 2019, ils sont encore 49 à avoir perdu la vie dans le cadre de leur profession.

LA MENACE ÉCONOMIQUE

Mais la véritable menace qui plane sur la liberté de la presse et des journalistes est économique. Leur lectorat baisse inexorablement depuis le début du millénaire, en partie à cause de l'explosion d'internet et des multiples sources d'information, pas forcément toujours fiables, mais très souvent gratuites. Ce basculement des habitudes

d'information engendre une concurrence malsaine entre les médias. Cette course à l'audimat conduit inévitablement à privilégier l'émotion et le spectacle au détriment de l'information et la réflexion.

Dans cette logique, l'information est une donnée économique dont la valeur se mesure le plus souvent par son niveau d'audience. Les grands groupes de communication cherchent donc à se renforcer en rachetant toujours plus de journaux, de radios ou de télévisions. Ce phénomène de concentration des médias entre les mains d'un petit nombre de personnes met en danger la nécessité d'une information différente et pluraliste.

Or, la presse vit de ses lecteurs, mais surtout de la publicité. La baisse du nombre de lecteurs fait fuir les annonceurs publicitaires vers d'autres secteurs et menace ainsi l'indépendance de la presse... et la nôtre.

370 SCOUTS ETTERBEEKOIS RASSEMBLÉS POUR UNE JOURNÉE

Pour sa troisième édition, le rassemblement scout des unités etterbeekoises s'est tenu dans le parc du Cinquantenaire. Cette journée de partage et d'échange au travers de jeux entre les différentes unités avait pour thématique « L'Histoire d'Etterbeek ».

Des nutons au pis, tous ont (re)découvert des célébrités nées ou ayant vécu à Etterbeek, des monuments connus, des héros etterbeekoises, des dessinateurs, des lieux dits, des sportifs...

Nous avons parmi eux : Hergé, Geluck, Franquin, Lara Fabian, Stromae, Edmond Thieffry, Jacques Plissart, Amélie Nothomb, les casernes, la place du Roi Vainqueur, l'Arsenal, la maison Cauchie, Marouane Fellaini, Jérôme d'Ambrosio pour n'en citer que quelques-uns.

La journée a donc été ponctuée de jeux en tout genre : courses-relais diverses, prise du foulard, « Qui est-ce ? » grandeur nature, parcours avec cibles, pyramide musicale et mimes en cascade. Au fur et à mesure des épreuves, les participants recevaient, sur la main, un tampon leur donnant accès à l'activité finale : « Pimp my brique ». Customisation de boîtes à chaussures afin de pouvoir laisser un message sur les pelouses du parc représentant la journée : Etterbrique 2019.



RGPD

Nous attachons une grande importance au respect de votre vie privée, à la protection de vos données à caractère personnel. Nous agissons en toute transparence, conformément au règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (ci-après dénommé « RGPD »). L'administration communale d'Etterbeek traite vos données personnelles afin de vous transmettre des informations communales ou sur des événements à venir qui correspondent à votre âge. Les données utilisées pour ce traitement sont : [les adresses]. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1 e) du RGPD. Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données. Vos données sont conservées tant que vous êtes identifié comme personne inscrite dans le registre de la Population, des Étrangers ou de l'État Civil de la commune d'Etterbeek. Seules les personnes habilitées de l'administration communale d'Etterbeek ainsi que ses sous-traitants pourront accéder à vos données à des fins strictement réservées à leur mission.

Vous pouvez exercer votre droit d'opposition en envoyant un mail à jeunesse@etterbeek.be ou par courrier postal à l'adresse de l'administration communale, service jeunesse : 113 avenue d'Auderghem, 1040 Etterbeek en justifiant votre identité.

VOICI LES HEUREUX GAGNANTS DU CONCOURS DU MAG 24 :

- Le bon **Fnac de 50 €** a été remporté par *Aya Doumiri*.
- *Paul Monier* a, quant à lui remporté le jeu "**Monopoly-Bruxelles**".
- *Noémie Pemba* profitera du **chargeur portable**.
- Le lot de **BD des aventures de Tintin** a été gagné par *Samuel Deblire*.

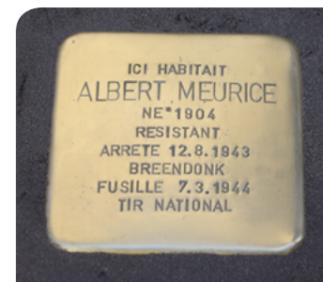
HOMMAGE À TROIS HÉROS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

La commune a accueilli pour la deuxième année consécutive la cérémonie des Pavés de Mémoire. L'Association pour la Mémoire de la Shoah et la Fondation Auschwitz souhaitent rendre hommage aux résistants inhumés dans l'enclos des fusillés (situé à Schaerbeek, derrière le site de la RTBF) pour acte de résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Ce geste symbolique consiste à placer un pavé de laiton devant le dernier lieu de résidence des héros.

C'est ainsi que trois nouveaux pavés ornent désormais les trottoirs etterbeekoises devant :

- le 14 rue de Ramskapelle, en hommage à M. Omer Vandeuken
- le 8 rue Général Fivé, en hommage à M. Émile Vanlerberghe
- le 15 rue Albert Meurice, en hommage à M. Albert Meurice.

Cette cérémonie a eu lieu en présence des autorités communales, des proches des victimes et d'étudiants de l'Athénée Jean Absil puisque cette action des Pavés de Mémoire vise également à assurer un important travail de sensibilisation auprès des plus jeunes.



*CONCOURS



RÉPONDZ AUX QUESTIONS ET TENTE DE REMPORTEZ :

- A** Le Tune 500BT est la porte d'entrée dans l'univers des casques nomades Bluetooth de la marque JBL.
- B** Fais plaisir à qui tu veux grâce à ce bon Fnac d'une valeur de 50 €.
- C** « Guardians of Legends » est le premier jeu de société au monde qui fait voyager bien au-delà de sa boîte : un trésor réel d'une valeur de 210 000 euros, caché quelque part dans le monde, est à découvrir !
Le jeu est évolutif et offre différents niveaux de complexité en fonction de la sagacité des joueurs. Le but ? Découvrir les secrets des autres joueurs... et faire découvrir les siens. Énigme, stratégie, exploration, risque : tout est bon pour remporter le plus de pièces d'or !
- D** Avant, je me serais décrit comme le mec de base : des notes dans la moyenne, une famille aimante, un petit groupe d'amis.
Avant, j'étais l'archétype du geek qui termine avec la jolie fille à la fin d'un film.
Bref, j'avais une vie banale.
Et puis Georges a débarqué, avec son franc-parler et ses blagues pourries, et tout a changé. Mon monde s'est désaxé.
Clairement, je n'allais pas finir avec la jolie fille.
- E** Suivez vos objectifs d'hydratation quotidiens avec cette petite et grande bouteille d'eau intelligemment conçue. Le couvercle affiche un nouveau point à chaque remplissage afin que vous puissiez facilement compter le nombre de bouteilles que vous buvez.